



COLLECTES DES DECHETS MENAGERS ET COLLECTES SELECTIVES POUR L'ANNEE 2021

MOIS	PAPIERS/ CARTONS	VERRES	PMC	DECHETS RESIDUELS ET DECHETS ORGANIQUES
Janvier	Lundi 25	Lundi 25	Lundis 11 et 25	<u>LES LUNDIS</u> <u>Changement de dates*</u> : Le 03.04.21 au lieu du 05.04.21 Le 22.05.21 au lieu du 24.05.21 Le 30.10.21 au lieu du 01.11.21
Février	Lundi 22	Lundi 22	Lundis 8 et 22	
Mars	Lundi 22	Lundi 22	Lundis 8 et 22	
Avril	Lundi 19	Lundi 19	Lundis 3 et 19	
Mai	Lundi 17	Lundi 17	Lundis 3,17 et 31	
Juin	Lundi 14	Lundi 14	Lundis 14 et 28	
Juillet	Lundi 12	Lundi 12	Lundis 12 et 26	
Août	Lundi 9	Lundi 9	Lundis 9 et 23	
Septembre	Lundi 6	Lundi 6	Lundis 6 et 20	
Octobre	Lundis 4 et 30	Lundis 4 et 30	Lundis 4, 18 et 30	
Novembre	Lundi 29	Lundi 29	Lundis 15 et 29	
Décembre	Lundi 27	Lundi 27	Lundis 13 et 27	

* Collecte le samedi pour cause de jour férié

Attention : changements à partir du 1^{er} janvier 2021 :

- 1. Les PMC ne seront plus repris dans les Recyparcs de la zone Tibi MAIS uniquement via les sacs bleus.**
- 2. Les langes d'enfants ne pourront plus être déposés dans la poubelle « déchets organiques ». Ils devront désormais être jetés dans la poubelle des « déchets résiduels ».**

Une exonération de la taxe proportionnelle pour les déchets résiduels sera accordée aux ménages comptant un ou des enfants de moins de 3 ans : 40 kg par enfant de moins de 3 ans + 6 vidanges.

Cette exonération sera effectuée d'office par la Commune.

Informations : service Environnement – 071/260.612

Le guide de tri

Déchets résiduels : placés dans votre conteneur à puce gris foncé.

Il s'agit des déchets qui ne sont pas repris dans le cadre des collectes sélectives (collectes des déchets organiques, des papiers/cartons, des verres et des PMC) et dans les Recyparcs de Tibi.

Par exemple :

- les emballages alimentaires
- les barquettes en frigolite
- les textiles inutilisables
- les langes d'adultes
- **les langes d'enfants au 1^{er} janvier 2021**
- les litières non bio-dégradables
- les serviettes hygiéniques, les lingettes et coton-tige,
- les cheveux, les poils de chiens
- les poussières
- ...

Déchets organiques : placés dans votre conteneur à puce vert.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none">- Les restes de repas,- Les épluchures de légumes et de fruits,- Les marcs de café et sachets de thé,- Les coquilles d'œufs, de noix, de moules,...- Les plantes d'appartement,- Les tontes,- Les fleurs fanées,- Les papiers essuie-tout, les mouchoirs et serviettes en papier,- Les aliments périmés (sans emballage),- Les litières biodégradables,- Les emballages biodégradables.	<p>- Pour les petits déchets de jardin, soyez vigilant à vos quotas. Pour les quantités importantes de déchets verts, faites du compost ou amenez-les au parc de recyclage.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Film plastique et papier d'emballage alimentaire,- Dosette métallique de café,- Plastique souillé,- Barquette en plastique et en frigolite,- Lange d'adulte,- Coton-tige,- Serviette hygiénique,- Lingette,- Litière non biodégradable,- Cheveux, poils de chien,- Poussières- Cendre froide- Les langes d'enfants à partir du 1^{er} janvier 2021.

Papiers-cartons : Ficelés ou dans des caisses en cartons résistantes.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none"> - Sacs en papier, boîtes en carton ; - Journaux, revues, dépliants et livres ; - Papier à lettre et papier pour machine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enlevez le film plastique des journaux, revues et dépliants 	<ul style="list-style-type: none"> - Papier souillé ou gras ; - Papier peint ; - Papier aluminium ; - Papier cellophane.

Bouteilles et bocaux en verre transparent : dans un contenant rigide (carton, manne, caisse, cageot,...) et SURTOUT PAS DANS UN SAC EN PLASTIQUE OU EN PAPIER.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent (incolore et de couleur). 	<ul style="list-style-type: none"> - Entièrement vide. Pas de couvercle ni de bouchons. 	<ul style="list-style-type: none"> - Verre résistant aux hautes températures (plats allant au four, plaques vitrocéramiques) ; - Porcelaine et céramique ; - Récipients en terre cuite ; - Opaline et cristal ; - Verre plat tel que vitres et miroirs ; - Ampoules et tubes néon.

PMC : dans le sac bleu.

Autorisé	Remarques	INTERDIT
<ul style="list-style-type: none">- Bouteilles et flacons en plastique ;- Emballages métalliques (tels que aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques) ;- Cartons à boissons- Barquettes et rapiers en plastique, pots et tubes (dentifrice, crème, yaourt, ...), films, sacs et sachets en plastique.	<ul style="list-style-type: none">- Entièrement vide.- Volume maximum : 8 litres- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC. <p>Chassons les intrus :</p> <p>L'autocollant « MAUVAIS CONTENU » apposé sur votre sac bleu PMC signifie qu'un ou plusieurs déchets ou emballages sont interdits. Retirez les intrus comme indiqué sous le premier volet de l'autocollant et représentez votre sac à la prochaine collecte. Vous pouvez également apporter votre sac au Recyparc où vous bénéficierez des conseils éclairés du préposé.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Tous les autres emballages et objets en plastique (pots, barquettes, sacs en plastique, films plastique) ;- Emballages qui ont contenu des substances toxiques, corrosives ou de l'huile de moteur ;- Papier Aluminium ;- Frigolite.